



**syndicat autonome des enseignants neuchâtelois**  
membre du **SER** (syndicat des enseignants romands), de **l'Intersyndicale des Enseignants BEJUNE & de la FPS** (formation professionnelle suisse)

Boudry, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

## Consultation régionalisation : la réponse du SAEN

### 1) HarmoS et régionalisation : une mise en rapport mensongère

La régionalisation de notre école obligatoire est généralement présentée comme une nécessité structurelle imposée par l'introduction d'HarmoS dans notre canton. Rien n'est plus faux, et notre syndicat aimerait que le DECS soit clair à ce sujet, notamment lorsqu'il s'adresse aux personnes non-initiées.

Le projet de régionalisation de notre école obligatoire est la conséquence d'une remobilisation des communes qui désirent enrayer la cantonalisation des structures étatiques qui a connu un coup d'accélérateur depuis l'arrivée de Jean Studer au Conseil d'Etat.

Justice, police, santé, secondaire supérieur, gestion des déchets ; la marge de manœuvre des communes va en s'amenuisant au fur et à mesure de la réforme en profondeur de notre canton. Il ne reste à vrai dire plus grand-chose dans le giron communal. La contre-attaque s'est opérée au détriment de l'école obligatoire qui, comme le reste de nos institutions, méritait une cantonalisation. Mais ce ne fut pas le cas, loin s'en faut. Le Conseil d'Etat a livré notre école en pâture aux communes, c'est cela le projet de régionalisation de notre école.

Notre syndicat pourrait le soutenir s'il était présenté comme une étape vers la cantonalisation : ce n'est pas du tout le cas, au contraire.

La déception est donc au rendez-vous.

### 2) Un statut cantonal géré au niveau régional : le corps enseignant payé en monnaie de singe ?

Le deuxième aspect du projet qui nous apparaît problématique est celui de la cantonalisation du statut des enseignants. Nous l'appelons certes de nos vœux depuis plusieurs années, mais le projet prévoit une gestion des ressources humaines au niveau régional, ce qui entraînerait disparités et inégalités de traitement. Ce qui veut dire en clair qu'il n'y aurait que sur le papier que le statut des enseignant-e-s serait cantonal. Nous en serions loin au quotidien où des situations comme celle de La Tène à la rentrée (rappel des faits : un caprice du président du conseil communal

de La Tène a empêché deux de nos collègues de prolonger leur congé-maternité) pourrait se reproduire à l'envi.

Nous n'avons donc aucune garantie quant à la réelle mise en place d'un statut cantonal de notre profession.

Il nous en aurait fallu pour que nous puissions soutenir ce volet-ci de la réforme projetée.

### 3) Une opération blanche sur le plan financier ? Généralisation des classes à deux ordres pour payer les salaires des nouvelles directions professionnelles régionales

L'affirmation selon laquelle la suppression des postes d'inspecteurs au SEO (service de l'enseignement obligatoire) suffirait à financer les salaires des nouveaux membres de direction des futures écoles régionales est fautive.

La seule solution est une généralisation des classes à deux ordres à même de lisser les effectifs à plus de deux dizaines d'élèves dans chaque classe de ce canton.

Entendons-nous bien : la dynamique d'une classe à deux ordres peut avoir des effets bénéfiques sur le plan pédagogique, mais pas si les effectifs sont trop élevés.

L'objectif pédagogique apparaît avant tout alibi, le but recherché étant une maîtrise des coûts.

Cette approche déplaît fortement à notre syndicat. Elle est en totale contradiction avec l'esprit du PER (programme d'études cadre romand) qui vise ni plus ni moins l'excellence de notre toute nouvelle école obligatoire romande.

De plus, les conditions de travail des enseignant-e-s seraient à nouveau péjorées. Trop c'est trop. Nous ne voulons plus être les dindons de la farce. Nous avons déjà assez donné.

Nous proposons aux communes et au Conseil d'Etat de revoir leur copie. Nous ne faisons ainsi que notre métier ! Pourquoi les conseillers communaux des villes et le Chef du DECS ne viseraient-ils pas l'excellence eux aussi en améliorant sensiblement leur projet de régionalisation ?

### 4) Conclusion : un projet de compensation politique qui ne répond à aucun objectif pédagogique

Le SAEN trouve normal d'être consulté sur la régionalisation, même si nous aurions aimé être sollicités plus en amont.

Mais le fait de découvrir un projet de compensation politique où la pédagogie n'apparaît que sous forme d'alibi tempère nos enthousiasmes, c'est le moins qu'on puisse dire !

Nous souhaiterions que notre prise de position ferme et sans aucune ambiguïté, formulée par des professionnels de l'enseignement, quotidiennement sur le terrain, puisse être prise en compte par les représentants des communes et le Conseil d'Etat.

Faire fausse route n'est grave que lorsqu'on persiste dans la mauvaise voie.

Pour le SAEN : John Vuillaume